

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SV DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	132 060	FH		FI	132 060	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	132 060	FK		FL	132 060	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	132 063
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 577	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 681	
	Salaires et traitements*					FY	60 766	
	Charges sociales (10)					FZ	32 995	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	382
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	92	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	124 496
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 566	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	20 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	10 197	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	31 448	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 094	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 094	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	28 354	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	35 921	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL SV DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	581 441		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	581 441		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	239 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	239 000		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	342 441		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	744 952		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	366 590		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	378 362		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	16 561	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 15 805					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6 756	obligatoires	A9 15 805	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7 756	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			239 000				
Produits des cessions d'éléments d'actif				581 440			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

certifié Carbone.

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SV DEVELOPPEMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9

Adresse de l'entreprise : 8 allée des Pyrénées 44250 SAINT BREVIN LES PINS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 3 0 1 0 8 5 3 6 0 0 0 2 0

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
30/09/2023

				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
		Fonds commercial (1)		AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 319	AU	1 319	
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU	217 687	CV	217 687	
		Créances rattachées à des participations		BB	170 198	BC	170 198	
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH	15 000	BI	15 000	
TOTAL (II)				BJ	404 205	BK	1 319	402 886
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
		Marchandises		BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	28 725	BY	28 725	
		Autres créances (3)		BZ	13 134	CA	13 134	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
		Disponibilités		CF	827 830	CG	827 830	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	6 189	CI	6 189	
TOTAL (III)		CJ	875 879	CK	875 879			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 280 085		1A	1 319	1 278 766	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		EURL SV DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 526 000)			DA	526 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	33 349	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	47 348	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	378 362	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	985 061	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	188 151	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	20 711	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 012	
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 117	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	7 712	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	293 705		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 278 766		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	185 237
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SV DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 526 000 euros
Siège social : 6 Allée des Pyrénées
44250 ST BREVIN LES PINS
830 108 536 RCS SAINT NAZAIRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 378 362.42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	378 362.42 euros
A la réserve légale.....	18 918.12 euros
Solde	359 444.30 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	194 000.00 euros
Soit 3.69 euros par part	
Le solde	165 444.30 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	212 792.96 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 194 000.00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.



L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

470 000.00 euros, soit 8.93 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 470 000.00 euros

2 

AGO du 23/02/2022 :

87 700 euros, soit 1.67 euro par titre

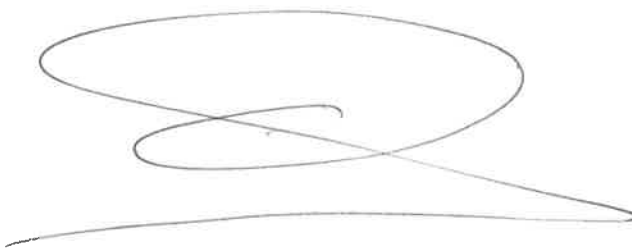
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 87 700 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

28 600.00 euros, soit 0.54 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 600.00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

,